

Monsieur Patrick Kanner, la complémentaire santé et prévoyance des agents territoriaux, c'est pour bientôt ?

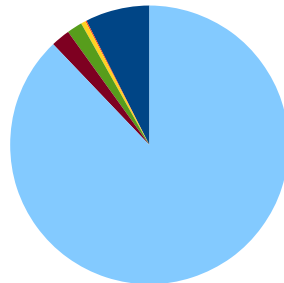
La participation de l'employeur public à la complémentaire santé-prévoyance des agents existe dans les autres fonctions publiques depuis 2007. Mais il a fallu attendre le décret du 10 novembre 2011 pour que les fonctionnaires territoriaux puissent espérer en bénéficier. Il était temps : si plus de 90 % des territoriaux bénéficient d'une complémentaire « santé », seuls 40 % souscrivent à une garantie de maintien de salaire. Au Conseil Général et selon notre enquête, 8% des collègues n'ont pas de protection santé complémentaire ! La précarité c'est aussi cela.

Le décret n'impose malheureusement pas un minimum de participation de l'employeur, c'est la solidarité de tous les agents qui pèsera sur la décision finale. (plus d'infos [ici](#) ou consultez notre [note d'information](#))

743 collègues ont déjà répondu au [questionnaire anonyme en ligne](#) de la CGT59 sur la participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire de ses agents.

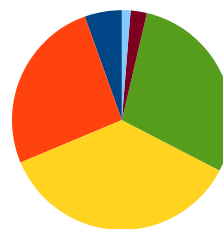
Les réponses sont sans surprise et confirment que cette mesure longtemps attendue dans la Fonction publique territoriale est fortement plebiscitée par les agents dont les budgets familiaux sont touchés par la crise économique (hausse des prix, gel du point d'indice, pas de revalorisation de la prime de grade, jour de carence maintenu et bientôt TVA sociale, etc...).

Pas de mutuelle ? les raisons



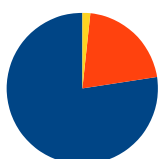
- c'est trop cher (A1)
- je suis en bonne santé (A2)
- je suis couvert à 100 % par la sécurité sociale (A3)
- Commentaires
- autre (A4)
- Sans réponse

Age



- 20-30 ans (A1)
- 30-40 ans (A2)
- 40-50 ans (A3)
- 50-60 ans (A4)
- + 60 ans (A5)
- Sans réponse

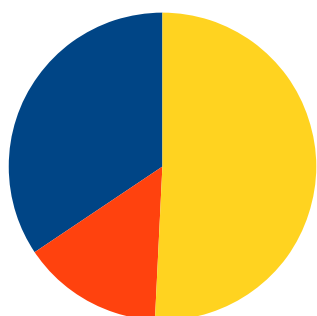
genre



- Féminin (F)
- Masculin (M)
- Sans réponse

Pas de surprise non plus du côté des participant(e)s qui sont majoritairement féminins. Tous les âges, toutes les filières, tous les grades s'y expriment du Directeur à l'Adjoint administratif, de l'Ingénieur chef à l'Adjoint technique, de la filière sociale et medico-sociale aux agents des collèges. Les collègues Assistantes familiales entendent ne pas être oubliées.

Sur quelle complémentaire souhaitez-vous une participation ?



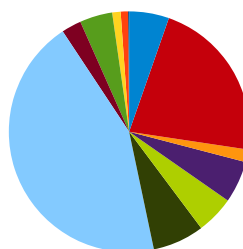
- Complémentaire Santé (SQ001)
- Contrat de Prévoyance (SQ002)
- Santé et Prévoyance (SQ003)

Adhérents à 90 % à une mutuelle, vous êtes à 98% favorables à la participation de notre employeur. Vous vous prononcez à 61 % pour une participation Santé + Prévoyance.

44 % d'entre-vous demandent une participation à hauteur de 50 % quand 22 % en souhaitent 100 %.

C'est quand même bien au travail que la santé pâtit (risques psychosociaux = dos, tension, stress, angoisses, insomnies, etc) et les études sur l'état de santé des agents de la territoriale dont les modes de management sont fréquemment dénoncés, le confirment.

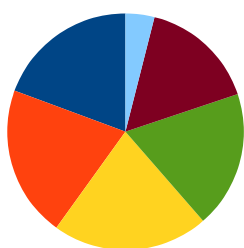
A quelle hauteur souhaitez-vous que l'employeur participe ?



- moins de 10% (A1)
- 10 % (A2)
- 20 % (A3)
- 30 % (A4)
- 40 % (A5)
- 50 % (A6)
- 60 % (A7)
- 70 % (A8)
- 80 % (A9)
- 90 % (A10)
- 100 % (A11)
- Sans réponse

Le questionnaire est [toujours en ligne](#) et ce point d'étape a deux objectifs : celui de vous faire partager les données dont nous avons connaissance et également de vous inciter à participer à cette enquête. Plus vous serez nombreux à y répondre, plus vos voix pèseront lors des négociations qui tardent à s'ouvrir, **ce qui n'annonce rien de bon !**

Quels secteurs souhaitez-vous privilégier ?



- remboursement des médicaments
- dentaire
- Dépassements d'honoraires
- optique
- Frais d'hospitalisation
- autres

Votre participation, votre engagement seront notre force, ils feront la différence lors des négociations.

La CGT sera , chiffres et commentaires à l'appui, votre porte-parole.

NB - Les diagrammes sont extraits de l'enquête CGT 59 ; toutes les données seront publiées lors de l'analyse finale de l'enquête.

Si vous n'avez pas accès à l'internet, vous pouvez remplir le [questionnaire papier](#) en pièce jointe et l'adresser au Syndicat CGT des Personnels du Département du Nord - Local syndical- Forum – 43 rue Delory – 59047 lille cedex

